

République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

| | |
|---|----|
| Nombre de Membres du Conseil Municipal élus | 19 |
| Conseillers en fonction | 19 |
| Conseillers présents | 15 |
| Conseillers absents | 4 |
| Procuration | 4 |
| Votants | 19 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 13 mai 2026

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

053-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Audrey VILLEMIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour extrait conforme,
Ste Croix-aux-Mines, le 19 mai 2026

Le Maire :



Jean-Marc BURRUS

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) soussigné, certifie que la présente décision a été publiée et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de l'Etat", le

Le Maire :

Jean-Marc BURRUS



République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

| | |
|---|----|
| Nombre de Membres du Conseil Municipal élus | 19 |
| Conseillers en fonction | 19 |
| Conseillers présents | 15 |
| Conseillers absents | 4 |
| Procuration | 4 |
| Votants | 19 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 13 mai 2026

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

054-2026 - Approbation du procès verbal de la séance du 22 04 2026

Après en avoir pris connaissance,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026.
Celui-ci est passé à la signature des présents.

Pour extrait conforme,
Ste Croix-aux-Mines, le 19 mai 2026

Le Maire :

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)
soussigné, certifie que la présente décision a été publiée
et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de
l'Etat", le



Le Maire :

Jean-Marc BURRUS

Jean-Marc BURRUS

République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

| | |
|---|----|
| Nombre de Membres du Conseil Municipal élus | 19 |
| Conseillers en fonction | 19 |
| Conseillers présents | 15 |
| Conseillers absents | 4 |
| Procuration | 4 |
| Votants | 19 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 13 mai 2026

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

055-2026 – Attribution du marché de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur

Mr le Maire expose :

Dans le cadre de l'opération de construction de la chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 17 novembre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 17 décembre 2025 à 12h00.

Les prestations font l'objet de 13 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 11 février 2026 pour reconsultation du lot 10. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 13 mars 2026 à 12h00.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

À la suite de la réunion du 11 mai 2026 et en vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessous.

| Lot n° | Entreprise proposée | Montant HT de l'attribution |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| Lot n°1 Terrassement | VA BTP | 25 590.60 € |
| Lot n°2 Gros œuvre | SCHRAMM CONSTRUCTION | 143 972.13 € |
| Lot n°3 Charpente métallique | RAYOYARD | 59 995.07 € |
| Lot n°4 Couverture-Zinguerie-Etanchéité | BILZ TOITURES | 40 571.74 € |
| Lot n°5 Menuiserie extérieure alu et bois | MENUISERIE RAESER | 28 703.90 € |
| Lot n°6 Plâtrerie-Isolation-Peinture | LES ATELIERS DU STAFF | 20 257.87 € |
| Lot n°7 GTC-Electricité | DAE CONCEPT | 73 751.49 € |
| Lot n°8 Chauffage-Tuyauterie | LABEAUNE | 177 162.65 € |
| Lot n°9 Production de chaleur biomasse | SAELEN ENERGIE | 155 211.00 € |
| Lot n°10 Fumisterie | CHAUDRONNERIE DU RIED | 43 802.00 € |

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|--------------|
| Serrurerie | MENUISERIE RAESER | 45 503.00 € |
| Lot n°12 Echafaudage | KAPP ECHAFAUDAGE | 4 348.80 € |
| Lot n°13 VRD-RESEAU DE CHALEUR | VA BTP | 192 495.55 € |

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
 Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;
 Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

D'ATTRIBUER les marchés de travaux comme suit :

| Lot n° | Entreprise proposée | Montant HT de l'attribution |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| Lot n°1 Terrassement | VA BTP | 25 590.60 € |
| Lot n°2 Gros œuvre | SCHRAMM CONSTRUCTION | 143 972.13 € |
| Lot n°3 Charpente métallique | RAVOYARD | 59 995.07 € |
| Lot n°4 Couverture-Zinguerie-Etanchéité | BILZ TOITURES | 40 571.74 € |
| Lot n°5 Menuiserie extérieure alu et bois | MENUISERIE RAESER | 28 703.90 € |
| Lot n°6 Plâtrerie-Isolation-Peinture | LES ATELIERS DU STAFF | 20 257.87 € |
| Lot n°7 GTC-Electricité | DAE CONCEPT | 73 751.49 € |
| Lot n°8 Chauffage-Tuyauterie | LABEAUNE | 177 162.65 € |
| Lot n°9 Production de chaleur biomasse | SAELEN ENERGIE | 155 211.00 € |
| Lot n°10 Fumisterie | CHAUDRONNERIE DU RIED | 43 802.00 € |
| Lot n°11 Serrurerie | MENUISERIE RAESER | 45 503.00 € |
| Lot n°12 Echafaudage | KAPP ECHAFAUDAGE | 4 348.80 € |
| Lot n°13 VRD-RESEAU DE CHALEUR | VA BTP | 192 495.55 € |

D'AUTORISER le maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

Pour extrait conforme,
 Ste Croix-aux-Mines, le 19 mai 2026

Le Maire :

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)
 soussigné, certifie que la présente décision a été publiée
 et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de
 l'Etat", le



Le Maire :

Jean-Marc BURRUS

Jean-Marc BURRUS

République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

| | |
|---|----|
| Nombre de Membres du Conseil Municipal élus | 19 |
| Conseillers en fonction | 19 |
| Conseillers présents | 15 |
| Conseillers absents | 4 |
| Procuration | 4 |
| Votants | 19 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 13 mai 2026

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

056-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

- 1) Vote du budget primitif général : Fonctionnement : 7 855 518,00 €
Investissement : 11 723 102,50 €
Vote des budgets annexes : Développement économique, Tellure, ordures ménagères
- 2) 4^{ème} Vice -Président, Patrick Tonon
- 3) Désignation des représentants dans différents organismes extérieurs
- 4) **Désignation au niveau de chaque commune de deux conseillers municipaux par commission :**

Commission des finances : Denis Petit, référent

*Thierry CONRAUX

*Martine SCHIESTEL

Commission développement économique : J-Marc Burrus, référent

*Vincent MIELLE

*Nicolas LINDER

Commission sociale : Nathalie Roussel, référente

*Marie-Laure HUCK

*Isabelle DELOUP

Commission environnement : Claire-Marie Mussat, référente

*Audrey VILLEMIN

*Julien MEYER

Commission Culture : Nadège Florentz, référente

*Vincent MIELLE

*Régine ORSATI

Commission Habitat : Xavier Marchal, référent

*Audrey VILLEMIN

busé de réception en préfecture
3-21680294-202605132026013306-Dé
En attente de la commission
du le 20/05/2026
Prochain conseil communautaire le 4 juin 2026

Pour extrait conforme,
Ste Croix-aux-Mines, le 19 mai 2026

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)
soussigné, certifie que la présente décision a été publiée
et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de
l'Etat", le

Le Maire :
Jean-Marc BURRUS



Le Maire :

Jean-Marc BURRUS

République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

| | |
|---|----|
| Nombre de Membres du Conseil Municipal élus | 19 |
| Conseillers en fonction | 19 |
| Conseillers présents | 15 |
| Conseillers absents | 4 |
| Procuration | 4 |
| Votants | 19 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 13 mai 2026

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

057-2026 – Information du maire au conseil municipal

1) Réunion publique sur la présentation du réseau de chaleur le vendredi 22 mai 2026 à 20h00 à la salle des fêtes par les architectes et les bureaux d'études.

2) **Pièges contre le frelon asiatique — process de distribution :**

Note de Claire-Marie Mussat, conseillère déléguée à la communication

Contexte :

La commune met gratuitement à disposition 50 pièges sélectifs (modèle GOOD4BEES, étiquetés « Piège FAPJ 01 à 50 SCAM – 2026 », livrés avec appâts et bagues de réduction d'entrée).

Objectifs : surveillance et alerte précoce, détection de la pression FAPJ sur l'écosystème du Val d'Argent, et contribution locale à la réduction ces fondatrices.

Référente unique : Claire-Marie Mussat.

Elle remet les pièges, tient le fichier de suivi communal, encadre la procédure. Les pièges et le fichier ne sont pas au secrétariat.

Trois raisons à cette centralisation :

- **Compétence technique :** la remise n'est pas une simple distribution. Elle inclut un temps d'échange (identification frelon asiatique / frelon européen, installation de la bague de réduction, conduite de tri, signalement sur lefrelon.com). Cet échange conditionne l'efficacité du piège et la sécurité du piégeur.

- **Traçabilité de bout en bout :** un seul point d'entrée = un seul listing à jour, sans doublon ni piège perdu.

Indispensable pour le bilan de saison et pour répondre aux éventuelles demandes de la préfecture, du GDSA68 ou de la CCVA.

- **Conformité légale :** la loi du 14 mars 2025 et son décret du 29 décembre 2025 imposent un piégeage *sélectif et suivi*. Sans process centralisé, la commune ne peut pas démontrer le respect de ce cadre, ni protéger sa responsabilité en cas d'incident.

Process à respecter — 3 étapes

1. Remise uniquement sur rendez-vous avec la référente, et nulle part ailleurs.

2. Enregistrement du piège (numéro, piégeur, lieu d'installation, date) dans le fichier de suivi communal.

3. Engagement du piégeur sur trois points : surveillance quotidienne, tri pour libérer les insectes non-cibles, signalement des frelons asiatiques et des nids primaires sur **lefrelon.com**.

Deux points techniques à connaître si vous êtes interpellés

Sans elles, le piège capture aussi les frelons européens et d'autres insectes utiles.

• Le **frelon européen ne se tue pas**. C'est le compétiteur naturel du frelon asiatique sur un même territoire, et un allié objectif. Position de la plateforme nationale lefrelon.com et du Muséum national d'Histoire naturelle, à tenir y compris face à des consignes apicoles divergentes.

Consigne aux conseillers

- Ne pas prendre de pièges pour redistribution dans l'entourage : sortie du listing = perte de la traçabilité = engagement de la commune fragilisé.
- Orienter toute demande vers Claire-Marie Mussat ou contact@mairie-saintcroixauxmines.fr.
- Relayer la consigne de signalement sur **lefre on.com**.

Calendrier

- 9 demandes déjà enregistrées entre le 4 et le 13 mai 2026 (10 pièges sollicités).
- **Vendredi 15 mai** : distribution exceptionnelle pendant la fermeture de la mairie (pont de l'Ascension), réservée aux demandes déjà reçues.
- **Mardi 19 mai** : reprise du dispositif standard.

Suite intercommunale

Un plan en cinq volets est en préparation au sein de la Commission Environnement et Cadre de Vie de la CCVA pour validation en juillet 2026. Pas encore communicable.

Cadre légal : loi n° 2025-237 du 14 mars 2025 visant à endiguer la prolifération

- 3) Présentation de l'atlas de la Biodiversité ce soir au théâtre à Sainte Marie-aux-Mines...
- 4) Conseil Municipal du 5 juin 2026, élection des grands électeurs
- 5) Conseil Municipal du 17 juin 2026

Pour extrait conforme,
Ste Croix-aux-Mines, le 19 mai 2026

Le Maire :

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) soussigné, certifie que la présente décision a été publiée et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de l'Etat", le



Le Maire :

Jean-Marc BURRUS

Jean-Marc BURRUS